

LA PRÉVOYANCE TOURNÉE VERS L'AVENIR

Entretien avec Pierre Zumwald, directeur général des Rentes Genevoises

Par Amandine Sasso

LES RENTES GENEVOISES, CRÉÉES EN 1849 PAR JAMES FAZY, SONT LA PREMIÈRE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE DE SUISSE. EN CETTE FIN D'ANNÉE 2016, PLUS DE 165 ANS APRÈS SA CRÉATION, L'HEURE EST AU BILAN. MARKET A RENCONTRÉ PIERRE ZUMWALD, DIRECTEUR GÉNÉRAL.



Pierre Zumwald

Parlez-nous de la philosophie des Rentes Genevoises, de sa mission, de son historique.

Elles ont été créées par James Fazy en 1849, et leur objectif premier était de permettre aux personnes âgées d'avoir une retraite digne en passant les dernières années de leur vie dans un asile pour vieillards, sans toutefois que cela pèse sur le budget de l'État. Ainsi était né le premier système de cotisations pour les personnes à faible revenu, qui leur permettrait de percevoir une rente le moment venu pour financer leur séjour dans ledit asile.

L'asile construit et exploité, le projet a bien évidemment évolué et les Rentes Genevoises ont vécu sans souci particulier, grâce à une gestion rigoureuse, traversant sans dommage les crises financières jusqu'en 1992, date à laquelle le Conseil d'État s'est interrogé sur leur devenir. Il a alors décidé de séparer la maison de retraite du Petit-Saconnex (l'asile pour vieillards) et les Rentes Genevoises. À partir de cette date, les deux sont devenues indépendantes.

Les Rentes Genevoises sont régies par le droit public, mais bénéficient d'une certaine liberté, même si nous avons bien sûr une loi qui cadre notre activité. Nous avons la philosophie d'une mutuelle d'assurance. L'État ne verse ni subvention, ni aide, et les revenus proviennent du financement des assurés ainsi que du rendement de la fortune. L'État accorde toutefois sa garantie sur les rentes servies : il s'agit d'une marque de confiance importante qui a été octroyée en 1933 aux Rentes Genevoises. Depuis cette date et compte tenu de la bonne gestion de

l'établissement, cette garantie n'a jamais eu besoin d'être activée. Bien entendu celle-ci est facturée par l'État aux Rentes Genevoises. Même si la gestion, l'administration et la fortune des Rentes Genevoises sont indépendantes de l'État, nous sommes sous surveillance du Conseil d'État, et c'est d'ailleurs lui qui nomme cinq des sept membres du Conseil d'administration, dont le président. Comme nous sommes organisés en mutuelle d'assurance, les deux autres membres du Conseil d'administration sont élus par les assurés.

Cela fait 12 ans que je suis le directeur général des Rentes Genevoises, et je suis fier de relever que nous nous portons bien et que notre situation financière est saine. Lorsque je suis arrivé, notre bilan se montait à un peu plus de 900 millions de francs et notre chiffre d'affaires avoisinait les 80 millions de francs. Aujourd'hui, nous sommes à presque 2 milliards de francs de bilan et 200 millions de chiffre d'affaires. On verse près 80 millions de francs de rentes viagères à nos clients retraités et nous avons un degré de couverture de plus de 112%, qui atteste de notre bonne santé. Enfin, il est important de relever que nos bénéficiaires sont, après constitution des réserves et provisions, intégralement reversés à nos assurés. Une nouvelle preuve de notre esprit mutualiste.

Quels types de produits proposez-vous ?

Depuis la nouvelle loi de 1992, les Rentes Genevoises se sont concentrées sur la prévoyance individuelle, avec comme but la promotion de la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés.

Nous avons des produits classiques comme les 3e piliers A et B, mais à taux garantis, et le choix entre deux modèles de participation aux excédents. Le complément d'excédents, tout d'abord, qui est un montant non garanti, payé en plus de la rente garantie, en fonction des résultats financiers. Cette part d'excédents est redéfinie chaque année. Ensuite, il y a la revalorisation des rentes, calculée sur la moyenne biennale de l'inflation genevoise. Si l'inflation est aujourd'hui minime voire nulle, elle était supérieure à 5% en 1992.

Nous faisons également du libre passage et de la réassurance de caisses de pension.

Un de nos avantages est le traitement à l'échéance du 3e pilier A ou du libre passage, avec la possibilité de sortir en rentes viagères, contrairement à une banque qui n'offre qu'une sortie en capital.

Quelle est votre spécificité ?

Nous sommes un établissement de droit public, donc régi par une loi cantonale. Ce qui implique que nos clients ne doivent être que des personnes qui travaillent ou habitent à Genève, ou qui sont d'origine genevoise.

Nous sommes également propriétaires d'un parc immobilier qui nous permet de mettre à disposition environ un millier d'appartements dans le canton, à des loyers non spéculatifs.

Au niveau de notre offre, l'un des produits, la « rente certaine », porte particulièrement bien son nom ! En effet, celle-ci est payée pour une durée déterminée et ne couvre pas de risque de longévité. Ce produit est intéressant du point de vue fiscal, puisque la rente certaine est considérée comme un remboursement de capital et n'est imposée que

**NOUS AVONS LA PHILOSOPHIE
D'UNE MUTUELLE D'ASSURANCE. L'ÉTAT
NE VERSE NI SUBVENTION, NI AIDE,
ET LES REVENUS PROVIENNENT DU
FINANCEMENT DES ASSURÉS AINSI QUE
DU RENDEMENT DE LA FORTUNE**

sur sa part de rendement. On le combine souvent pour les personnes âgées dans le cadre d'une solution de prévoyance. Par exemple, on commence par une rente certaine entre 65 et 75 ans, puis après on propose un 3e pilier B avec une rente viagère. La rente certaine s'intègre parfaitement dans une planification de retraite et, en cas de décès, les héritiers continueront à toucher les rentes à venir à 100% jusqu'à l'échéance.

Nous proposons également ce qu'on appelle le « revenu d'études », un produit destiné aux jeunes financé par les parents, grands-parents, le parrain ou la marraine qui cotisent pour eux. Au moment de sa majorité, le jeune reçoit une rente ou un capital. Certains de nos clients sont assurés depuis la naissance et continuent de l'être jusqu'à leur décès. Avec un de nos clients, nous avons eu une durée contractuelle de presque 100 ans.

C'est en cela que nos valeurs – sécurisation, contemporanéité, pérennité et anticipation – se reflètent dans les services que nous offrons. Nous souhaitons être à la fois innovants, rassurants, mais également crédibles dans la durée. Nous privilégions le moyen et long terme au court terme : toute une philosophie...

Quels sont les projets futurs des Rentes Genevoises ?

Pour l'année 2017, nous travaillons sur plusieurs grands projets : l'un d'eux est la création d'un espace de vie à côté de nos locaux. Nous avons fait deux études de marché à trois ans d'intervalle, et il en ressort qu'une personne sur deux se dit pas assez informée sur la prévoyance et qu'une personne sur deux également estime que sa prévoyance sera insuffisante au moment de sa retraite. Nous avons donc décidé de créer un lieu de promotion de la prévoyance et de répondre ainsi à un des objectifs de notre loi. Mais quand je dis « promotion » c'est au sens large qu'il faut le comprendre. Ce ne sera pas un endroit commercial, donc on ne vendra pas de produits ni de prestations. Il s'agira plutôt de mettre à disposition des visiteurs de l'information, de la documentation sur la prévoyance en général, et aussi de leur permettre de faire des simulations, des projections dans un lieu convivial, moderne, dans un espace adapté à cette activité. On pourra notamment s'y restaurer et il est prévu également des animations. Le rendez-vous est donné pour le 2e semestre 2017. Il s'agit d'aller au-devant des besoins des citoyens, autrement que par internet.

Les autres projets touchent à la mise sur le marché de nouveaux produits innovants, toujours autour de la prévoyance et en lien avec les besoins de la population. Une réflexion est déjà bien avancée sur un produit couvrant le risque de dépendance dû au grand âge. Mais il est encore un peu tôt pour en dévoiler les contours. ■